



n° 141 - Février 2012



Niveaux de vie et pauvreté en 2009

La crise a touché tous les Champardennais, mais plus durement les plus modestes

La crise démarrée en 2008 a sévèrement dégradé la situation du marché du travail. Entre 2007 et 2009, 14 000 emplois salariés marchands ont été détruits en Champagne-Ardenne. Conséquence de ces massives suppressions d'emploi et du retour à l'emploi des chômeurs rendu plus difficile, un grand nombre de ménages voient leur niveau de vie baisser jusqu'à parfois basculer dans la pauvreté. En 2009, 191 000 Champardennais vivent sous le seuil de pauvreté, avec moins de 954 € par mois, soit 14,6 % de la population, 6^e taux le plus élevé de France. En Champagne-Ardenne, plus fortement affectée par la crise, à l'image des régions les plus industrialisées du Nord et de l'Est, le taux de pauvreté augmente de 0,7 point entre 2008 et 2009, hausse parmi les plus élevées de France. Toutes les catégories de ménages, des plus pauvres aux plus riches, ont été touchées par la crise. Le niveau de vie plafond de la moitié des Champardennais diminue, avec une dégradation particulièrement marquée pour les 10 % les plus modestes, pendant que le niveau de vie plancher des 10 % les plus riches continue d'augmenter, mais à un rythme très ralenti comparé aux années précédentes.

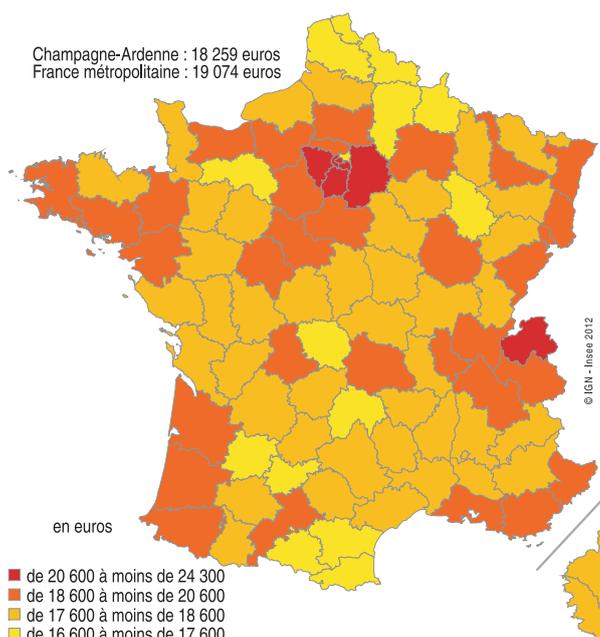
La pauvreté s'aggrave dans les quatre départements de Champagne-Ardenne : les Ardennes et la Haute-Marne, déjà les plus pauvres en 2008, sont les plus affectées en 2009.

Pour 2010, malgré une timide reprise de l'emploi, la forte hausse du nombre de bénéficiaires du RSA socle non majoré (ex RMI) n'augure ni d'une réduction de la pauvreté, ni d'une amélioration du niveau de vie des plus modestes.

www.insee.fr

Niveau de vie annuel en dessous duquel se situe la moitié de la population des ménages en 2009 (niveau de vie médian)

Champagne-Ardenne : 18 259 euros
France métropolitaine : 19 074 euros



Source : Insee, revenus disponibles localisés

En 2009, la moitié des Champardennais dispose d'un niveau de vie inférieur à 18 259 € par an, soit 1 522 € par mois. Selon ce niveau de vie médian, la Champagne-Ardenne se classe au 17^e rang des régions françaises, loin derrière l'Île-de-France (21 482 €) et très légèrement en dessous de la moyenne des régions de France de province (18 650 €).

Au sein d'un même ménage, toutes les personnes bénéficient du même niveau de vie, calculé comme le rapport entre le revenu disponible du ménage et le nombre d'unités de consommation du ménage. Le revenu disponible correspond aux revenus du travail des personnes composant le ménage, auxquels sont ajoutées les prestations sociales - allocations familiales, aides au logement et minima sociaux - puis déduits les impôts directs. Les unités de consommation (UC) sont calculées de façon à tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun. En effet, pour bénéficier du même niveau de vie, un couple n'a pas besoin d'un revenu double de celui du célibataire : le coût du logement, par exemple, n'est pas deux fois plus élevé pour un couple que pour un célibataire. Par convention, le premier adulte d'un ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

Les inégalités se creusent légèrement, mais la région reste parmi les moins inégalitaires de France

L'année 2009 est la première année pleine où se ressentent les effets de la crise sur le revenu des ménages. Durement affectée, la Champagne-Ardenne compte parmi les sept régions où le niveau de vie médian diminue entre 2008 et 2009 ; il passe de 18 316 € à 18 259 € en euros constants, soit une baisse de 0,3 %, troisième plus forte dégradation des régions françaises. Ce résultat met fin au rythme de croissance du niveau de vie médian des années antérieures.

Comme au niveau national, le contexte de crise économique a davantage dégradé la situation des moins aisés. Si le niveau de vie plafond de la moitié des Champardennais les moins aisés diminue, la baisse est particulièrement marquée pour les 10 %

les plus pauvres : leur niveau de vie passe en dessous de 10 185 € en 2009, contre 10 353 € en 2008 en euros constants, soit une baisse de 1,6 % (-1,2 % au niveau national). Entre 2007 et 2008, le seuil en dessous duquel se situaient les 10 % des individus les plus pauvres avait augmenté de 2,5 % en euros constants.

Au contraire, le niveau de vie au-delà duquel se situent les 40 % les plus aisés continue d'augmenter, à un rythme toutefois ralenti par rapport aux cinq années antérieures. Pour les 10 % les plus riches, chez lesquels le niveau de vie annuel dépasse 33 684 €, la progression atteint 1,0 %, en fort ralentissement par rapport à 2008, année au cours de laquelle leur niveau de vie plancher avait augmenté, en euros constants de 2,5 %.

En conséquence, les inégalités se creusent légèrement. Le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées est, en 2009, 3,3 fois plus élevé que le niveau de vie plafond des 10 % des personnes les plus modestes, comme au niveau France de province. Stable à 3,2 dans la région depuis plusieurs années, cet indicateur d'inégalité croît de 0,1 en 2009. La Champagne-Ardenne se maintient dans le tiers des régions les moins inégalitaires : les inégalités restent les plus prégnantes en Île-de-France (4,1), Languedoc-Roussillon (3,5) ou PACA (3,6) et les moins marquées dans les Pays-de-la-Loire (2,9) ou en Bretagne (3,0).

Les pauvres sont plus nombreux et encore plus pauvres

En France, en 2009, une personne est considérée pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à 954 € par mois, valeur correspondant par convention à 60 % du niveau de vie médian mensuel national (1 590 €). À titre de comparaison, en 2009, le RSA socle non majoré (ex RMI) s'élevait à 455 € par mois pour une personne seule sans revenu du travail, l'allocation de solidarité aux personnes âgées à 677 € et le SMIC à 1 051 € net par mois.

En 2009, 191 000 Champardennais vivent sous le seuil de pauvreté, soit 14,6 % de la population des ménages, sensiblement davantage qu'au niveau national (13,5 %). Entre 2008 et 2009, avec 9 000 pauvres de plus, le taux de pauvreté augmente de 0,7 point dans la région : 0,2 point de plus qu'au niveau national et la 6^e plus forte hausse des régions françaises, derrière le Nord-Pas-de-Calais (+0,9) et la Franche-Comté (+0,8). Néanmoins, si l'écart au national s'est creusé, la Champagne-Ardenne se maintient au 6^e rang des régions au taux de pauvreté le plus élevé.

Plus nombreuses, les personnes pauvres disposent, en 2009, d'un niveau de vie plus faible qu'en 2008 : parmi les pauvres, la moitié vit avec moins de 776 € par mois. Ainsi l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre (776 €) et le seuil de pauvreté (954 €), qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté, passe de 18,3 % en 2008 à 18,6 % en 2009.

Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité

	Champagne-Ardenne		France de province	
	2008	2009	2008	2009
1 ^{er} décile du niveau de vie (en euros 2009)	10 353	10 185	10 500	10 380
Médiane du niveau de vie (en euros 2009)	18 316	18 259	18 624	18 650
9 ^e décile du niveau de vie (en euros 2009)	33 365	33 684	33 450	33 868
Rapport interdécile	3,2	3,3	3,2	3,3
Taux de pauvreté à 60 % de la médiane	13,9	14,6	13,2	13,8
Nombre de personnes pauvres (milliers)	182	191	5 906	6 865
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2009 par mois)	776	776	774	774
Intensité de pauvreté à 60 % de la médiane	18,3	18,6	18,5	18,8

Lecture : en 2009, la moitié des Champardennais dispose d'un niveau de vie annuel inférieur à 18 259 € (médiane), les 10 % des Champardennais les plus modestes d'un niveau de vie inférieur à 10 185 € (1^{er} décile) et les 10 % des personnes les plus aisées d'un niveau de vie supérieur à 33 684 € (9^e décile).

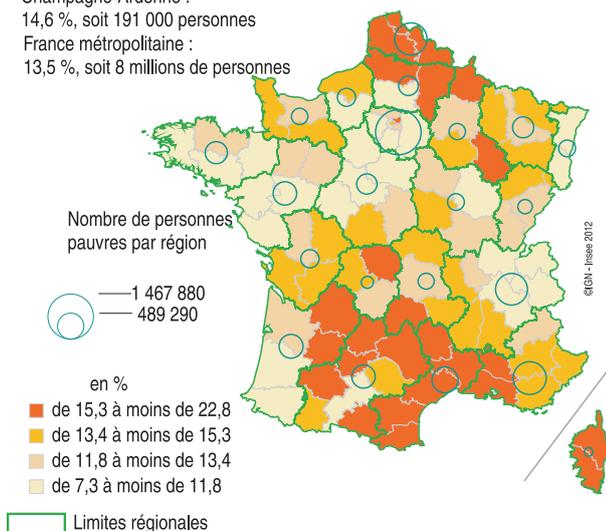
En Champagne-Ardenne, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées est 3,3 fois plus élevé que le niveau de vie plafond des 10 % des plus modestes (rapport interdécile), comme au niveau France de province

La moitié des pauvres de Champagne-Ardenne dispose d'un niveau de vie inférieur à 776 € par mois, soit un écart de 18,6 % (intensité de la pauvreté) au seuil de pauvreté de 954 €.

Source : Insee, revenus disponibles localisés

Taux de pauvreté dans les départements en 2009

Champagne-Ardenne :
14,6 %, soit 191 000 personnes
France métropolitaine :
13,5 %, soit 8 millions de personnes



Source : Insee, revenus disponibles localisés

>> Le travail ne protège pas toujours de la pauvreté

L'exercice d'une activité professionnelle ne permet pas toujours d'échapper à la pauvreté. Cette situation peut regrouper deux phénomènes non exclusifs l'un de l'autre : d'une part des revenus annuels du travail trop faibles, dus aux temps partiels, à l'absence de qualification, à une courte expérience professionnelle ou ancienneté dans l'entreprise, au caractère temporaire ou instable de l'emploi ; d'autre part une famille nombreuse avec un petit nombre de ses membres contribuant aux ressources du ménage.

En Champagne-Ardenne 40 000 personnes étaient des travailleurs pauvres en 2006, soit 8 % de l'ensemble des travailleurs de la région (7 % au niveau national, avec un maximum de 11 % en Languedoc-Roussillon et un minimum de 5 % en Bretagne et Alsace) ; par définition un travailleur pauvre est une personne appartenant à un ménage pauvre au sens de la pauvreté monétaire et ayant été active pendant au moins 6 mois sur les 12 mois de 2006, dont au moins un mois en emploi.

Avec les conjoints et les enfants, 100 000 personnes subissaient, en 2006, la pauvreté laborieuse, soit plus de la moitié des pauvres de la Champagne-Ardenne, estimés à 180 000 cette même année.

Source : Insee, estimations petits domaines sur l'enquête statistique ressources et conditions de vie (SRCV)

Forte hausse de la pauvreté pour les ménages les plus grands et les jeunes

Entre 2008 et 2009, la pauvreté s'est davantage intensifiée pour les personnes vivant dans les plus grands ménages, avec comme conséquence l'aggravation de la pauvreté des enfants. En 2009, parmi les personnes vivant dans des ménages de quatre personnes ou plus, 18,5 % sont pauvres, soit 1,6 point de plus qu'en 2008.

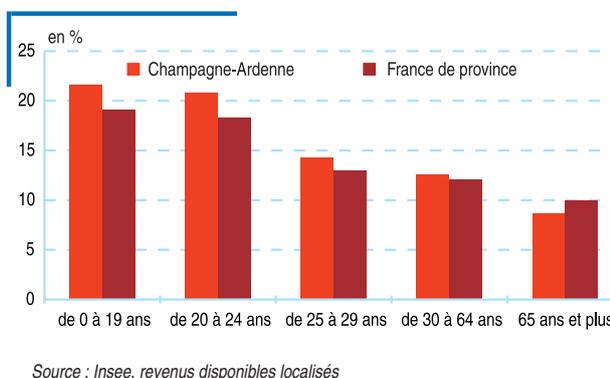
En lien avec ce résultat, le taux de pauvreté des jeunes de moins de 25 ans augmente fortement avec une croissance de 1,3 point. En 2009, plus d'un jeune Champardennais sur cinq réside dans un ménage disposant d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (21,6 % pour les moins de 19 ans et 20,8 % pour ceux de 20 à 24 ans). Pour les autres tranches

d'âge, le taux de pauvreté augmente moins fortement. Comparé au niveau France de province, la pauvreté des Champardennais est plus prégnante à chaque tranche d'âge excepté chez les personnes d'au moins 65 ans.

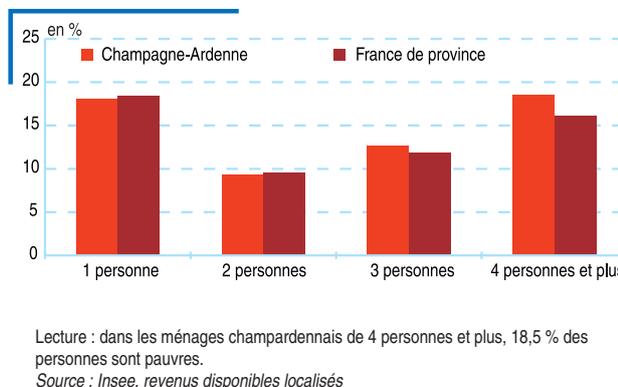
Selon les territoires, la crise n'a pas affecté la situation monétaire des personnes avec la même intensité. Dans les Ardennes et la Haute-Marne, départements déjà plus fortement exposés à la pauvreté avant la crise, les habitants connaissent en 2009 la plus forte dégradation de leur situation monétaire. Dans ces deux départements, le niveau de vie en dessous duquel se situe la moitié des personnes diminue de 1 %, plus forte baisse de France métropolitaine après la Seine-Saint-Denis (-1,7 %). Dans l'Aube, la baisse est moins marquée, pendant que dans la Marne le niveau de vie médian augmente légèrement. Aussi, les écarts se creusent : en 2009, le niveau de vie médian annuel d'un Marnais dépasse de 2 148 € celui d'un Ardennais.

En termes de pauvreté monétaire, la crise a encore davantage accentué les disparités entre départements.

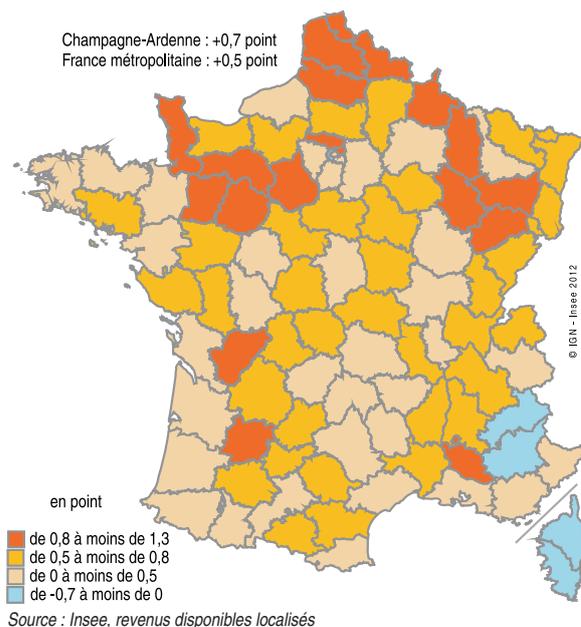
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2009



Taux de pauvreté des personnes en 2009 selon la taille du ménage



Évolution du taux de pauvreté dans les départements entre 2008 et 2009



les plus aisés continue de progresser avec une hausse du niveau de vie plancher de 1,7 %. Aussi, comme au niveau régional, les inégalités se sont légèrement accrues dans les Ardennes : le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés représente, en 2009, 3,2 fois plus que le niveau de vie en dessous duquel se situent les 10 % les plus modestes (3,1 en 2008).

La situation monétaire des Ardennais témoigne d'un marché du travail en grandes difficultés structurelles, difficultés qui se sont fortement accrues avec la crise. Entre 2007 et 2009, les Ardennes ont perdu 3 700 emplois salariés dans les secteurs marchands non agricoles, soit une baisse de 6,6 %, la plus forte de la région et la 8^e plus élevée des départements de France. En conséquence, entre 2008 et 2009, les ménages fiscaux déclarant des revenus d'activités salariées sont moins nombreux (-3,0 %), pendant que ceux déclarant des indemnités chômage augmentent (+6,3 %). Fin 2009, avec un taux de chômage à 12,1 % de la population active, taux le 8^e plus défavorable de France, 3,6 % du revenu déclaré des ménages ardennais se compose d'indemnités chômage, 5^e contribution la plus élevée de France. De surcroît, dans le département, 16,4 % des demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi depuis plus de deux ans et ne peuvent plus prétendre à des indemnités. En conséquence, 5,4 % de la population vit à cette même date avec le RSA socle non majoré (ex-RMI), deux fois plus que dans le département de la Marne.

Niveau de vie médian des habitants en euros constants 2009

unités : euro et %	2008	2009	Évolution
Ardennes	17 236	17 056	-1,0
Aube	18 275	18 219	-0,3
Marne	19 146	19 204	+0,3
Haute-Marne	17 687	17 496	-1,1
Champagne-Ardenne	18 316	18 259	-0,3
France de province	18 624	18 650	+0,1
France métropolitaine	19 005	19 074	+0,4

Lecture : en 2009, la moitié des Ardennais dispose d'un niveau de vie annuel inférieur à 17 056 €.

Source : Insee, revenus disponibles localisés

Taux de pauvreté de la population

unités : % et point	2008	2009	Évolution
Ardennes	17,4	18,6	+1,2
Aube	13,7	14,2	+0,5
Marne	12,1	12,5	+0,5
Haute-Marne	14,5	15,4	+0,9
Champagne-Ardenne	13,9	14,6	+0,7
France de province	13,2	13,8	+0,5
France métropolitaine	13,0	13,5	+0,5

Source : Insee, revenus disponibles localisés

Dans les Ardennes, déjà en difficulté, la pauvreté s'aggrave fortement

Dans les Ardennes, le taux de pauvreté passe de 17,4 % en 2008 à 18,6 % en 2009, soit une hausse de 1,2 point, hausse la plus élevée des départements de France métropolitaine après la Seine-Saint-Denis. En 2009, la moitié des 52 600 Ardennais pauvres vit avec moins de 769 € par mois, soit un écart de 19,4 % au seuil de pauvreté, intensité de pauvreté la plus élevée des quatre départements de la région.

Le niveau de vie annuel en dessous duquel se situe la moitié des Ardennais diminue de 1,0 % en passant de 17 236 € en 2008 à 17 056 € en 2009, en euros constants. La baisse est encore plus marquée pour les 10 % des habitants les plus modestes (-1,9 %), tandis que la situation monétaire des 10 %

Dans un département au tissu économique fortement marqué par l'industrie de main-d'œuvre, où les grands ménages ouvriers sont nombreux et l'activité féminine moins développée, la crise a particulièrement aggravé la pauvreté des grandes familles. En 2009, pour les personnes vivant dans un ménage d'au moins quatre personnes, le taux de pauvreté augmente de 2,5 points, passant de 20,8 % en 2008 à 23,3 % en 2009.

Plus les familles avec enfants sont affectées par la pauvreté, plus le taux de pauvreté des enfants est important : parmi les Ardennais de moins de 20 ans, 26,9 % sont en situation de pauvreté en 2009, 2,2 points de plus qu'en 2008 et 5^e taux le plus élevé de France. Dans le Pas-de-Calais, la pauvreté des jeunes est la plus forte de France de province avec 28,4 % des moins de 20 ans concernés.

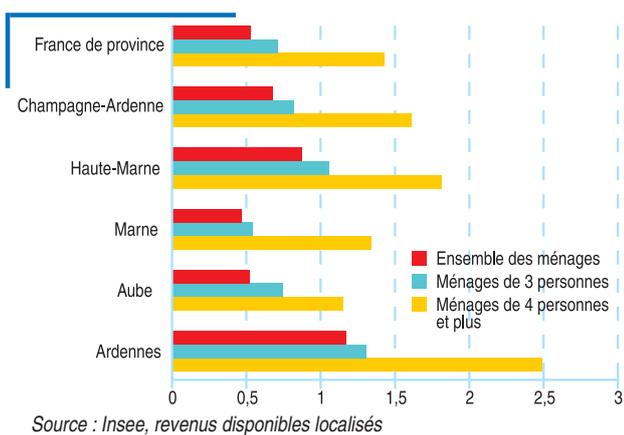
La Haute-Marne reste le département le moins inégalitaire de la région

La Haute-Marne présente de nombreux points communs avec les Ardennes, tant sur les aspects économiques que sur les caractéristiques de la population ou des ménages. Entre 2007 et 2009, l'emploi diminue de 6,3 %, affectant particulièrement l'industrie et l'intérim (-13,2 %). Le poids des grands ménages ouvriers est élevé, les femmes sont moins présentes sur le marché du travail et les jeunes de 20 à 24 ans sans aucun diplôme plus nombreux (21,3 %).

Comme pour les Ardennes, la crise a aggravé et amplifié la pauvreté, touchant aussi davantage les grands ménages.

Avec 28 100 pauvres, soit 15,4 % de la population, la Haute-Marne compte parmi le quart des départements les plus pauvres. Entre 2008 et 2009, le taux de pauvreté augmente de 0,9 point, 9^e plus forte hausse des départements de France.

Évolution du taux de pauvreté entre 2008 et 2009 (en point)



En 2009, le niveau de vie plafond des 10 % des Haut-Marnais les plus modestes diminue de 2,0 % en euros constants, baisse la plus élevée des quatre départements. Dans le même temps, le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés augmente de 1,6 %. Ainsi, les 10 % les plus aisés bénéficient d'un niveau de vie plancher 3,0 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres (2,9 en 2008). La Haute-Marne reste le département le moins inégalitaire de Champagne-Ardenne en raison d'un niveau de vie plancher des 10 % les plus riches relativement bas (30 433 € annuels contre 33 868 € en France de province et 36 511 € dans la Marne).

Dans la Marne et l'Aube, la pauvreté, déjà moins prégnante, augmente plus modérément

La Marne, avec 68 000 personnes pauvres, soit un taux de pauvreté de 12,5 % se situe 35^e département le moins pauvre de France métropolitaine et en dessous du taux de pauvreté moyen de France métropolitaine. Entre 2008 et 2009, le taux de pauvreté augmente comme au niveau national de 0,5 point, hausse la moins élevée de la région.

Dans un département moins industrialisé, où les femmes sont davantage présentes sur le marché du travail et les grands ménages ouvriers moins nombreux, la crise a relativement moins affecté le marché du travail et en conséquence relativement épargné la situation monétaire de ses résidents.

Des quatre départements, la Marne est le seul département de la région où le niveau de vie au-dessous duquel se situe la moitié des personnes augmente (+0,3 %). Mais pour les plus modestes la situation se dégrade, dans des proportions toutefois moindres que dans le reste de la région ou qu'au niveau national : le niveau de vie plafond des 10 % des personnes les plus modestes diminue de 0,8 % (-1,2 % au niveau national) pour s'établir à 10 696 € annuels, seuil le 35^e plus élevé des départements de France. Dans le même temps, le seuil plancher des 10 % les plus riches reste quasi stable (+0,2 % après +3,2 % en 2008, en euros constants 2009).

La Marne reste en 2009 le département le plus inégalitaire de la région et le 19^e le plus inégalitaire de France : avec 36 500 € annuels, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées est 3,4 fois plus élevé que le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, comme en 2008. Ce résultat s'explique par des hauts revenus plus élevés qu'ailleurs : les 10 % des Marnais les plus riches disposent, en 2008, d'un niveau de vie supérieur à 36 511 € annuels, le 13^e plus élevé de France.

Avec 42 300 personnes pauvres en 2009, la pauvreté concerne 14,2 % des habitants de l'Aube, 36^e taux le plus élevé de France. Entre 2008 et 2009, le taux de pauvreté augmente de 0,5 point, hausse équivalente à la hausse nationale. Comme la Marne, l'Aube a été relativement moins affectée par la crise : entre 2007 et 2009, l'emploi salarié diminue de 2,7 %, contre -4,5 % au niveau régional et -3,3 % au niveau national. La part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans est la moins élevée de la région ; les femmes sont davantage présentes sur le marché du travail avec un taux d'activité de 67,7 %, soit de cinq points supérieur à celui des femmes ardennaises âgées de 15 à 64 ans.

Néanmoins, le niveau de vie annuel en dessous duquel se situe la moitié des habitants diminue de 0,3 %, passant de 18 275 € en 2008 à 18 219 € en 2009. Le niveau de vie en dessous duquel se situe les 10 % des personnes les plus modestes baisse de 1,4 % tandis que le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés augmente de 1,1 %. En conséquence, comme pour les Ardennes et la Haute-Marne, les inégalités se creusent légèrement : le niveau de vie plancher des 10 % les plus riches est, en 2009, 3,3 fois plus élevé que le niveau de vie en dessous duquel se situent les 10 % les moins aisés (3,2 en 2008).

En termes de pauvreté, d'intensité ou d'inégalité, l'Aube est le département de la région le plus proche des moyennes de France de province.

En 2010, la pauvreté pourrait encore s'être aggravée

En Champagne-Ardenne, parmi les ménages sous le seuil de pauvreté, un tiers du revenu disponible se compose de prestations sociales (33,5 %), parmi lesquelles, les allocations familiales (10,8 %), les prestations logement (10,3 %) et les minima sociaux (12,4 %). Les territoires les plus pauvres sont souvent ceux où la part de la population vivant de minima sociaux est la plus élevée (minimum vieillesse, allocation pour adulte handicapé et surtout RSA socle non majoré (ex RMI)). En particulier, avec un seuil de pauvreté à 954 € en 2009, une personne seule percevant la seule allocation RSA socle non majorée d'un montant mensuel de 455 € compte parmi les plus pauvres : son niveau de vie se situe en dessous du seuil de pauvreté et en dessous du niveau de vie médian de la population pauvre (776 €).

La sévérité de la crise des années 2008 et 2009 a été lourde de conséquences sur la croissance des bénéficiaires de minima sociaux. Entre 2008 et 2009, le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré augmente de 10,4 %, soit une hausse d'un ampleur jamais égalée depuis la fin de la montée en charge du RMI créé par la loi du 1^{er} décembre 1988. Fin 2009, 46 600 Champardennais vivent du RSA socle non majoré, comme allocataires ou ayant droits (enfants et conjoints), soit 3,5 % de la population (3,4 % au niveau de la France métropolitaine).

En 2010, la progression du nombre de personnes couvertes par le RSA ne présage pas d'une réduction de la pauvreté. Le rythme de croissance du nombre de personnes couvertes par le RSA socle non majoré reste équivalent à celui de 2009 avec, dans la région, 4 000 personnes concernées de plus qu'en 2009 (+8,6 %) : d'une part la légère embellie de 2010 est loin d'avoir effacé les stigmates de la crise sur l'emploi, d'autre part, la hausse du chômage se traduit par une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA avec un délai moyen de un à deux trimestres. Une fois épuisés leurs droits à l'assurance chômage, de nombreux chômeurs auraient basculé en 2010 dans le dispositif du RSA.

Au niveau de la France métropolitaine, le rythme de croissance du nombre de personnes couvertes par le RSA socle non majoré ralentit en 2010 (+6,3 %), après une hausse de 10,4 % en 2009, davantage marquée que dans la région.

Fin 2010, 3,8 % des Champardennais vivent du RSA socle non majoré, 0,3 point de plus qu'en 2009. Dans les Ardennes où la dépendance au RSA est déjà de loin la plus élevée des quatre départements avec 5,4 % de la population couverte en 2009, la hausse atteint en 2010 un maximum de 0,4 point, correspondant à 1 000 Ardennais vivant du RSA de plus en un an. ■

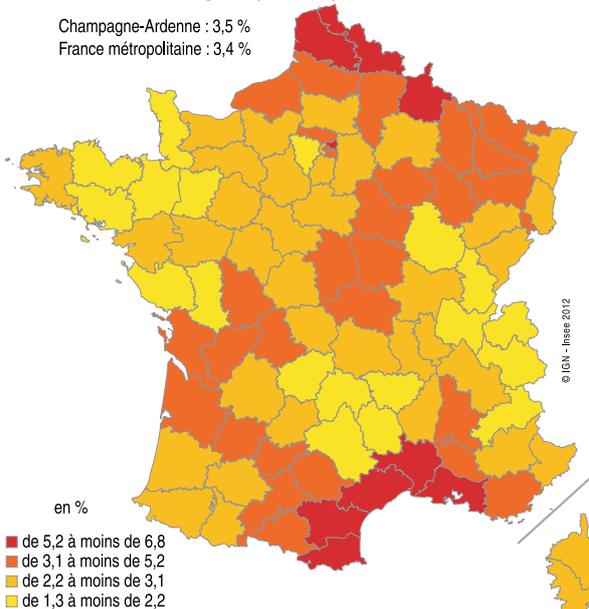
Sandrine Rigolot, Monique Saliou

Population couverte par le RMI jusqu'en 2008 et par le RSA socle non majoré à compter de 2009

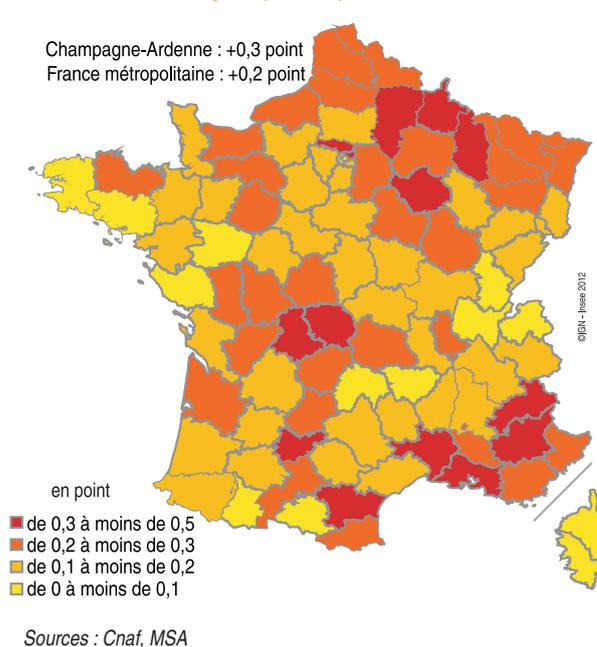
unités : nombre et %	Population couverte par le RMI en 2008	Population couverte par le RSA socle non majoré en 2009	Population couverte par le RSA socle non majoré en 2010	Part de la population couverte en 2009	Part de la population couverte en 2010
Ardennes	14 767	15 285	16 300	5,4	5,8
Aube	10 664	11 663	12 861	3,8	4,2
Marne	12 326	13 747	15 299	2,4	2,7
Haute-Marne	5 128	5 876	6 131	3,2	3,3
Champagne-Ardenne	42 885	46 571	50 591	3,5	3,8
France métropolitaine	1 913 576	2 112 471	2 245 091	3,4	3,6

Sources : Cnaf, MSA

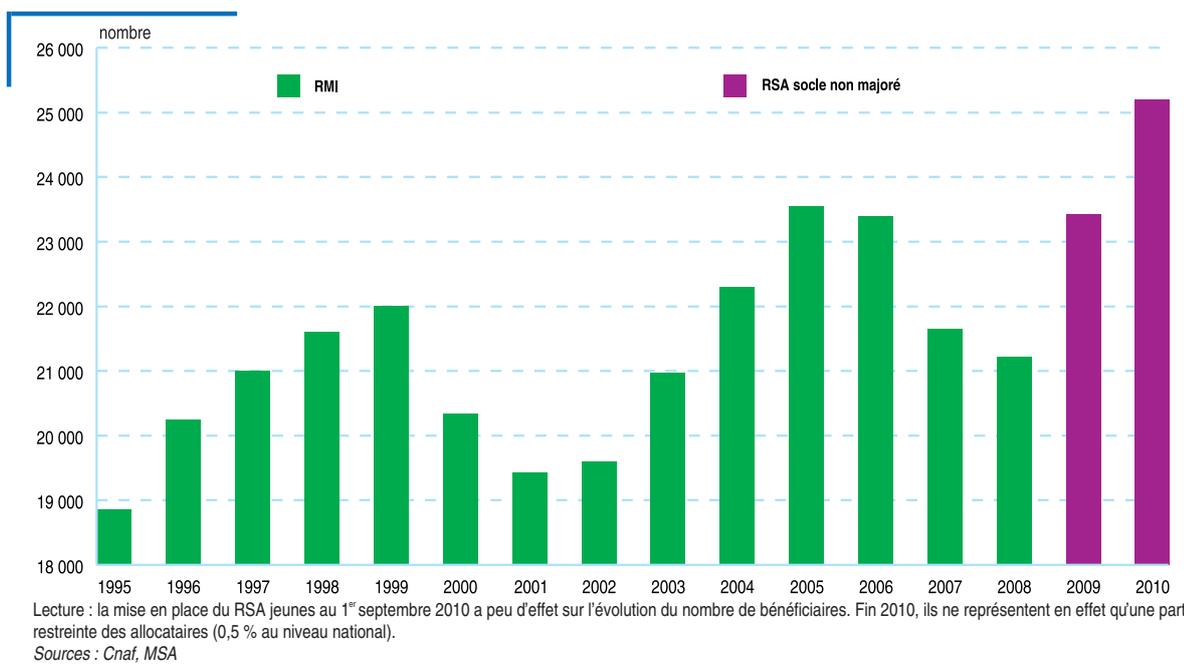
Part de la population couverte par le RSA socle non majoré (ex RMI) en 2009



Évolution de la part de la population couverte par le RSA socle non majoré (ex RMI) entre 2009 et 2010



Les bénéficiaires du RMI jusqu'en 2008 et du RSA socle non majoré à partir de 2009 en Champagne-Ardenne



>> Sources et définitions

Revenus disponibles localisés : les données de la source « Revenus disponibles localisés » proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les prestations sociales, versées principalement par les caisses d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), sont calculées par application d'un barème qui dépend de la composition familiale et dans certains cas de seuils de revenus.

Ménage fiscal : un ménage fiscal, notion utilisée dans la source « Revenus disponibles localisés », est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. De ce fait sont exclus de l'étude : les ménages constitués des personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) et les contribuables vivant en collectivité (foyers, maisons de retraite, hôpitaux et surtout sans abri). Aussi, les situations les plus aigües de pauvreté ne sont pas prises en compte.

Revenu disponible : le revenu disponible d'un ménage est la somme des ressources de toutes les personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel sont déduits les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (contribution sociale généralisée, CSG, et contribution au remboursement de la dette sociale, CRDS).

Niveau de vie : le niveau de vie d'un individu est obtenu en rapportant le revenu disponible du ménage auquel il appartient au nombre d'unités de consommation (UC). Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie. L'échelle la plus utilisée actuellement, et celle retenue dans cette étude pour calculer le nombre d'UC d'un ménage, est l'échelle de l'OCDE modifiée. Cette échelle permet de décompter le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage. Le nombre d'UC d'un ménage diffère en général du nombre de personnes dans le ménage car on tient compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Le décompte effectif est le suivant : 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Médiane : la médiane du niveau de vie par unité de consommation partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes résident dans un ménage dont le niveau de vie par unité de consommation est inférieur à la médiane et l'autre moitié un revenu par unité de consommation supérieur. En ordonnant la distribution des niveaux de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parts égales. Ainsi, le premier décile est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % des individus au niveau de vie le plus bas ; le neuvième décile est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des individus (ou au-dessus duquel se situent les 10 % des individus au niveau de vie le plus élevé).

Taux de pauvreté : le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Lorsque ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie, on parle de pauvreté monétaire relative. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 %, retenu dans cette étude, étant privilégié en Europe et en France.

La pauvreté mesurée ainsi est relative dans le sens où elle s'appuie sur un seuil entièrement dépendant de la distribution des niveaux de vie de l'année considérée. Une approche de la pauvreté monétaire absolue nécessiterait de définir un niveau de vie minimum en deçà duquel il ne serait pas décemment possible de vivre. En France, il n'existe pas un tel niveau de vie minimal, compte tenu des nombreuses hypothèses normatives qu'il nécessite et qui devraient faire l'objet d'un consensus social.

Intensité de la pauvreté : l'intensité de la pauvreté rend compte de l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Ainsi plus cet indicateur est élevé et plus les situations de pauvreté sont intenses, au sens où le niveau de vie de la moitié des pauvres est très faible. Pratiquement, l'intensité de la pauvreté s'exprime en pourcentage et se calcule de la manière suivante :

$$[(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}) / \text{seuil de pauvreté}] * 100.$$

RSA socle non majoré : à partir de juin 2009, le RSA socle se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) ainsi qu'aux dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le périmètre réglementaire du RSA socle non majoré pour isolement est comparable à celui du RMI.

À ce RSA socle vient s'ajouter le RSA activité qui permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Ainsi, un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes.

Euros constants 2009 : pour étudier des évolutions de revenu ou de niveau de vie, il est important de tenir compte du pouvoir d'achat de l'euro, qui mesure l'érosion monétaire due à l'inflation, en exprimant tous les revenus en euros constants.

Entre 2008 et 2009, l'inflation a été limitée à 0,1 %. Pour convertir des euros de 2008 en euros constants 2009, il convient alors de multiplier ceux-ci par le coefficient approprié, soit 1,001.

Les informations concernant la méthode en euros constants sont accessibles sur Insee.fr, rubrique « pouvoir d'achat de l'euro et du franc » dans le sous-thème « indices des prix à la consommation » du thème « indicateurs de conjoncture ».

Méthode d'estimation des travailleurs pauvres au niveau régional : dans cette étude, est considérée comme travailleur pauvre toute personne ayant été active pendant au moins 6 mois sur les 12 mois de la période de référence, dont au moins 1 mois en emploi, et appartenant à un ménage pauvre au sens de la pauvreté monétaire.

Les effectifs régionaux de travailleurs pauvres et leurs caractéristiques sociodémographiques sont calculés à partir de l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie de 2007 (SRCV). L'enquête SRCV est la partie française du système communautaire EU-SILC (European union-Statistics on income and living conditions), réalisée auprès des ménages ordinaires.

Alors que l'enquête a été construite à l'origine pour fournir des estimations nationales, des indicateurs régionaux ont été obtenus à l'aide d'évaluations ad hoc, dites sur « petits domaines ». Ces estimations conjuguent les apports d'un modèle national explicatif de la pauvreté laborieuse et des spécificités régionales eu égard à ce phénomène.



>> Pour en savoir plus

[« Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux », Insee Première n°1265, novembre 2009](#)

[« Les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans », Insee Première n°1315, octobre 2010](#)

[« La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », Insee Première n°1351, mai 2011](#)

[« Les niveaux de vie en 2009 », Insee Première n°1365, août 2011](#)

[« Performances économiques et progrès social - Les suites du rapport Stiglitz », mise à jour du 21 décembre 2011](#)

[« La montée en charge du RSA », Politiques sociales et familiales n°104, Cnaf, juin 2011](#)

[« Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2011, Insee Références, avril 2011](#)

[« France, portrait social », édition 2010, Insee Références, novembre 2010](#)

[« Les bénéficiaires du RSA fin juin 2010 », Études et résultats n°744, DREES, novembre 2010](#)

[« Les allocataires du RSA - Les jeunes Champardennais davantage concernés qu'au niveau national », Insee Flash Champagne-Ardenne n°126, octobre 2010](#)

[« Les niveaux de vie en 2008 » Insee Première n°1311, septembre 2010](#)

[« Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 » Insee Première n°1266, novembre 2009](#)

[« Des évolutions contrastées sur les minima sociaux », Bilan économique et social 2008, Insee Dossier Champagne-Ardenne n°25, juin 2009](#)

[« La pauvreté en Champagne-Ardenne - Les jeunes plus touchés », Insee Flash Champagne-Ardenne n°92, septembre 2008](#)

[« Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires du RMI », Recherches et Prévisions n°91, CNAF, mars 2008](#)

Indicateurs de pauvreté et indicateurs de contexte dans les départements de Champagne-Ardenne

	Ardennes		Aube		Marne		Haute-Marne		Champagne-Ardenne	France métropolitaine	France de province
	Valeur	Rang*	Valeur	Rang*	Valeur	Rang*	Valeur	Rang*			
Taux de pauvreté en 2009 (en %)	18,6	88	14,2	60	12,5	35	15,4	72	14,6	13,5	13,8
Nombre de personnes pauvres en 2009	52 600	///	42 300	///	68 000	///	28 100	///	191 000	8 335 800	6 865 300
Niveau de vie médian annuel des personnes pauvres en 2009 (en €)	9 223	75	9 299	57	9 385	29	9 373	33	9 317	9 261	9 294
Intensité de la pauvreté en 2009	19,4	75	18,8	57	18,0	29	18,1	33	18,6	19,1	18,8
Évolution du taux de pauvreté entre 2008 et 2009 (en point)	1,2	94	0,5	46	0,5	36	0,9	88	0,7	0,5	0,5
Évolution de l'emploi salarié marchand non agricole entre 2007 et 2009 (en %)	-6,6	89	-2,7	21	-4,1	50	-6,3	85	-4,5	-3,3	-3,6
Part des emplois industriels dans l'emploi salarié marchand non agricole en 2007 (en %)	40,6	2	32,5	23	27,1	52	38,7	6	32,4	22,7	26,2
Évolution de l'emploi salarié industriel et intérimaire entre 2007 et 2009 (en %)	-12,6	79	-8,7	39	-11,5	68	-13,2	89	-11,4	-9,6	-9,8
Taux de chômage localisé au 4 ^e trimestre 2009 (en %)	12,1	89	9,8	64	8,8	34	9,5	56	9,8	9,5	9,8
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 2 ans à Pôle emploi fin 2009 (en %)	16,4	92	11,3	30	12,8	57	11,4	31	13,1	12,8	12,8
Part de la population couverte par le RSA socle non majoré en 2009 (en %)	5,4	89	3,8	79	2,4	28	3,2	59	3,5	3,4	3,4
Taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans en 2008 (en %)	62,9	91	67,7	47	67,3	58	66,2	76	66,3	67,8	67,3
Taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 64 ans en 2008 (en %)	52,3	92	58,2	64	59,4	56	57,0	78	57,3	59,5	59,1
Part des ménages de 4 personnes ou plus en 2008 (en %)	37,7	73	34,7	43	35,4	49	33,9	36	35,5	37,0	36,1
Part des ménages ouvriers de 4 personnes ou plus dans l'ensemble des ménages en 2008 (en %)	17,4	94	13,8	70	13,2	61	15,2	83	14,5	11,9	12,4
Part des ménages de 4 personnes ou plus avec 0 ou 1 seul actif en emploi en 2008 (en %)	42,1	94	32,9	67	32,0	61	35,0	75	34,9	32,0	31,8
Part des 20 à 24 ans diplômés du supérieur (en %)	18,5	92	23,7	52	30,3	24	17,8	95	25,4	30,3	28,5

* rang parmi les 96 départements français

Sources : Insee - recensement de la population 2008, estimations trimestrielles d'emploi, taux de chômage localisés, revenus disponibles localisés ; Pôle emploi, Dares ; Cnaf, MSA

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
 10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédaction en chef : Sandrine Rigollot
Secrétaire de fabrication : Hervé Bourgeois - **Création de l'image visuelle** : 5pointcom
 © INSEE-2011 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA12E160 - Dépôt légal 2012

Une version électronique
 de ce document est disponible sur :
www.insee.fr/champagne-ardenne
 Rubrique :
 produits et services, publications